

## **Avis de promulgation**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2021, le règlement suivant :

**Règlement 1157-21 autorisant des honoraires professionnels et des travaux de réfection de voirie ainsi que la réfection des conduites afférentes de l'avenue Terry-Fox et décrétant un emprunt au montant de 3 743 232 \$, remboursable en 25 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 14 mai 2021. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 17<sup>e</sup> jour de mai 2020

Céline LeBlanc  
Greffière